



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CALVADOS

Direction départementale des
territoires et de la mer
du Calvados
Dossier suivi par : F.VERGNE

CAEN, le **- 5 OCT. 2017**

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral modifiant la règle n°1
(nouveaux rejets d'eaux pluviales) du SAGE ORNE AVAL-SEULLES**

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

En application des articles L.212-7 et L.123-19-1 du code de l'environnement précisant les modalités de la participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral modifiant la règle n°1 (nouveaux rejets d'eaux pluviales) du SAGE ORNE AVAL-SEULLES s'est déroulée du **mardi 1^{er} août au jeudi 31 août 2017** inclus, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr).

Aucune observation n'a été formulée lors de cette consultation.

Le préfet,

Laurent FISCUS